

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
ÎLOT BORDÉ PAR LES RUES DU SÉMINAIRE, OLIER, DU SQUARE-GALLERY ET
L'EMPRISE DU CANAL-DE-LACHINE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **5 septembre 2017 à 19 h** à la salle du conseil (2^{ième} étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure pour les bâtiments situés sur l'îlot bordé par les rues du Séminaire, Olier, du Square-Gallery et l'emprise du Canal-de-Lachine.

Cette demande vise à déroger à la hauteur maximale en mètre prévue à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), afin de permettre une hauteur de 27,5 mètres au lieu de 25 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 17 août 2017

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut